

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 152

26 janvier 2011

SOMMAIRE

Abaltex Group S.A.	7256	Kohlenberg & Ruppert Premium Proper-	7285
AC Restaurants et Hôtels S.A.	7293	ties S.A.	7285
Aeroloc S.à.r.l.	7288	La Luxembourgeoise	7288
Allpack Services S.A.	7277	Lux-VT S.A.	7295
Anton S.A.	7261	Mas Luc S.A.	7289
Assistance, vente et technologie, Manage-		Mons S.A.	7269
ment, Trading	7261	Morgan Stanley Lyra S.à r.l.	7285
Baltic Enviro S.A.	7267	Morgan Stanley Rosetta Investments S.à	
BFR Funding S.A.	7261	r.l.	7292
Cairlux S.A.	7262	M.V.S.F. Spf S.A.	7289
Canalelec Invest S.A.	7266	NBZ-Immo S.à r.l.	7288
CEREP Grosvenor S.à r.l.	7296	Nupur Holding S.A.	7296
CFC Finance	7267	OIRP Investment 12 S.à r.l.	7277
Christopher and Associated Holding S.A.		Pfaffenthal Automobile Club, A.s.b.l.	7289
.....	7295	PIE 6 S.A.	7290
Compagnie Luxembourgeoise de Sécurité		Richnou S.A.	7290
S.A.	7268	Ropalet S.à r.l.	7257
Cosmolux International S.A.	7267	Russian Credit Cards Master Trust S.A.	
Delta Spain S.à r.l., SICAR	7268	7292
Doxa Holding S.A.	7254	Service Vert	7290
Ernstner S.à.r.l.	7273	Sinta S.à r.l.	7262
European Civil Aviation Services SA	7255	SRF Trading S.A.	7292
Falcione Finance S.A.	7255	Technical Holdings S.A.	7276
Fertilux S.A.	7275	Timber One S.A.	7293
Foothills and Towers S.A.	7273	Townley Corporation S.A.	7275
Gestion et Stratégie d'Entreprises SA ...	7276	Triborg Holding S.A.	7296
GP Financial Management S.à r.l.	7264	TV GFI Holding Company S.à r.l.	7250
GP Leasing S.à r.l.	7256	Whitehall Street International Repia Fund	
HD Re S.A.	7269	2005, S.à r.l.	7250
Hostellerie-Camping de l'Our S.à r.l.	7263	WI-BA-Lux Immo S.à r.l.	7288
Keiman Holding S.à.r.l.	7275	Wonderview S.A.	7266
King's Cross Asset Funding 26	7286	Xea S.A.	7265
Knollwood S.à r.l.	7293		

Whitehall Street International Repia Fund 2005, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.557.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- La nomination avec effet immédiat au 2 août 2010 de Nicole Götz, née à Brackenheim (Germany) le 4 juin 1967, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

- La démission de Gerard Meijssen comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} novembre 2010.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, Manager
- Michael FURTH, Manager
- Véronique MENARD, Manager
- Maxime NINO, Manager
- Fabrice HABLOT, Manager

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2010159288/22.

(100182727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

TV GFI Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 156.413.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of November.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

«TV Holding S.à r.l.», a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B number 147.127,

here represented by Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of proxy, given in New York, USA, and Luxembourg, on November 16/19, 2010.

The said proxy, initialed «ne varietur» by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Member») of «TV GFI Holding Company S.à r.l.», a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 156.413 (the «Company»). The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 29, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2452 on November 13, 2010. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the corporate purpose of the Company and subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as

the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.»

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) through the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

4. Miscellaneous.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Member resolves to amend the corporate purpose of the Company and consequently article 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.»

Second resolution

The Member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) through the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The new shares have been subscribed by the Member for the price of one hundred thirty-nine million three hundred twelve thousand three hundred sixty-five euro and thirty-three eurocents (EUR 139,312,365.33).

The shares so subscribed by the Member have been fully paid up by:

(i) a contribution in kind consisting of twenty-five thousand (25,000) shares, each in the amount of one euro (EUR 1.-), of Iapetos Holding GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Germany with its business address at Peter-Schuster-Weg 39, 85716 Unterschleißheim, Germany, registered with the Commercial Register of the Local Court of Munich under HRB 184219 ("Iapetos"), representing 100% of the issued share capital of Iapetos (the «Iapetos Shares»);

(ii) a contribution in kind consisting of a claim of nine million eight hundred forty-four thousand one hundred fifty-seven euro and eighty-three eurocents (EUR 9,844,157.83) and a claim of forty-six million three hundred eighty-five thousand eight hundred eight euro and twenty-two eurocents (EUR 46,385,808.22), both owed by Iapetos to the Member (the «Claims»);

(iii) a contribution in kind consisting of all of the issued shares, being twenty-four million three hundred (24,300,000) ordinary shares, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, of Gee FI Holdings Limited, a business company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110, registered with the Registrar of Corporate Affairs (the «GEE FI Interests» and, together with the Iapetos Shares and the Claims the «Contribution»).

The total fair net value of the Contribution is assessed at one hundred thirty-nine million three hundred twelve thousand three hundred sixty-five euro and thirty-three eurocents (EUR 139,312,365.33) as evidenced by a valuation certificate signed by a manager of the Company.

Proof of the existence and of the value of the above Contribution has been produced to the undersigned notary.

The aggregate contribution of one hundred thirty-nine million three hundred twelve thousand three hundred sixty-five euro and thirty-three eurocents (EUR 139,312,365.33) consists of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) for the share capital and one hundred thirty-nine million two hundred ninety-nine thousand eight hundred sixty-five euro and thirtythree eurocents (EUR 139,299,865.33) for the share premium.

Third resolution

Further to the above resolutions, the Member resolves to amend Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.** The Company's capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.»

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to approximately seven thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

«TV Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 147.127,

dûment représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New-York et Luxembourg, les 16 et 19 novembre 2010.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'unique associé («l'Associé») de «TV GFI Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 156.413 (ci-après la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 Octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2452 le 13 novembre 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentant la totalité du capital social de la Société, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.»

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour porter le capital social actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelle parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers.

La comparante, représentant la totalité du capital social de la Société, a requis au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de modifier l'objet social de la Société et, par conséquent, de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.»

Deuxième résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour porter le capital social actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelle parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé au prix de cent trente-neuf millions trois cent douze mille trois cent soixante-cinq euros et trente-trois centimes (EUR 139.312.365,33).

Les parts sociales souscrites par l'Associé ont été entièrement libérées par:

(i) un apport en nature de vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de lapetos Holding GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social à Peter Schuster-Weg 39, 85716 Unterschleißheim, Allemagne, enregistrée auprès du registre de commerce du tribunal d'instance de Munich sous HRB 184219 («lapetos»), représentant 100% des parts sociales émises de lapetos (les «Parts Sociales lapetos»);

(ii) un apport en nature d'une créance d'un montant de neuf millions huit cent quarante-quatre mille cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 9.844.157,83) et d'une créance d'un montant de quarante-six millions trois cent quatre-vingt-cinq mille huit cent huit euros et vingt-deux centimes (EUR 46.385.808,22), les deux dues par lapetos à l'Associé (les «Créances»);

(iii) un apport en nature de toutes les parts sociales émises de Gee FI Holdings Limited, une business company constituée et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O., BOX 3140, Road Town, Tortola, VG1110, les Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques, se composant de vingt quatre millions trois cent mille (24.300.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les «Intérêts GEE FI» et conjointement avec les Parts Sociales lapetos et les Créances, l'«Apport»).

La valeur nette totale de la contribution est estimée à cent trente-neuf millions trois cent douze mille trois cent soixante-cinq euros et trente-trois centimes (EUR 139.312.365,33) telle que certifiée par un certificat de valorisation signé par un gérant de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport mentionné ci-dessus à été apportée au notaire soussigné.

La contribution totale de cent trente-neuf millions trois cent douze mille trois cent soixante-cinq euros et trente-trois centimes (EUR 139.312.365,33) est composée de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) alloués au capital social et de cent trente-neuf millions deux cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent soixante-cinq euros et trente-trois centimes (139.299.865,33) alloués à la prime d'émission.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura par conséquent la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14568. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010168141/216.

(100194283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Doxa Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 743.680,57.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 45.826.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2010

Les actionnaires de la société DOXA HOLDING S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du poste d'administrateur de:

- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

avec effet immédiat.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur:

- Monsieur Max Galowich, juriste, né le 30/07/1965 à Luxembourg, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Dan Epps, conseil fiscal, né le 25/07/1969 à Echternach, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

pour une durée de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010159401/25.

(100184344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Falcione Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.931.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 7 décembre 2010

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg au au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission en tant que Président et administrateur de Madame Sonia STILL, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, et en tant qu'administrateurs de Madame Sandrine PELLIZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et de M. Edmondo FALCIONE, administrateur de société, avec adresse professionnelle à via Insorti d'Ungheria, prima traversa, à Campobasso, I-86100 et la démission en tant que commissaire aux comptes de BDO Audit S.A., siège social 2 avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg.

3. L'Assemblée nomme en remplacement du Président et des administrateurs démissionnaires Monsieur Reno Maurizio TONELLI, né le 12/01/1955 à Cesena (Italie) demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Pierre LENTZ, né le 22/04/1959 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg et Monsieur Claude SCHMITZ, né le 23/09/1955 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg en tant qu'administrateurs et en remplacement du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., siège social 57 Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010164177/29.

(100189602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

European Civil Aviation Services SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 752.000,00.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 74.969.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale
Extraordinaire des actionnaires du 25 novembre 2010 au siège social*

L'assemblée générale extraordinaire accepte les démissions de M. Filippo DOLLFUS DE VOLCKERSBERG et de Mme Luisella MORESCHI de leurs fonctions d'administrateurs.

L'assemblée générale décide de nommer en leur remplacement: M. Davide MONTAGNA, né à Vizzolo Predabissi (MI), le 1^{er} juin 1970 et résidant à Luxembourg, L-1740 Luxembourg, 90, rue de Hollerich, lequel accepte la charge qui lui est donnée et M. Stefano DEGL'INNOCENTI, né à Rome, Italie, le 7 octobre 1968 et résidant à Rome, Italie, 15, via Dodecaneso, lequel accepte la charge qui lui est donnée.

Leur mandat terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

EUROPEAN CIVIL AVIATION SERVICES S.A.

D. MONTAGNA / G. BATTERA

Président de la réunion / Secrétaire de la réunion

Référence de publication: 2010163875/20.

(100188338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

GP Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 278.174.950,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.041.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 29 novembre 2010 entre:

GP Tangible Investments LLC, une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, DE-19801 Wilmington, New Castle, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4235661,

et:

Georgia-Pacific Financial Management LLC, une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, DE-19801 Wilmington, New Castle, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4235697,

que les un million vingt quatre mille cinq cent deux (1.024.502) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune, ont été transférées de GP Tangible Investments LLC, susnommé, à Georgia-Pacific Financial Management LLC, susnommé.

Depuis lors, toutes les parts sociales de la Société sont détenues par Georgia-Pacific Financial Management LLC, seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 décembre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2010163059/28.

(100188188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Abaltex Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.563.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 23 rue des Vollandes CH-1207 Genève le 30 novembre 2010

1. les démissions de Madame Marie VASLIN, Messieurs Vincente CILETTI et Jean-François CORDEMANS, sont acceptées avec effet au 23 octobre 2010;

2. la société KRONOS MANAGEMENT S.A., société anonyme, ayant son siège social au Urbanizacion Obarrio 56 E, Edif Enid, Panama, République de Panama, ici représenté par son représentant permanent Monsieur Vicente CILETTI, né le 04/03/1970 à Genève (Suisse) et demeurent au 23 rue des Vollandes -1207 Genève, Suisse, est nommée nouvel Administrateur en remplacement de Madame Marie VASLIN, Messieurs Vincente CILETTI et Jean-François CORDEMANS, démissionnaires. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014;

3. le transfert du siège social de la société du 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est accepté.

4. Le changement du Commissaire aux Comptes actuel, à savoir la société Fin-contrôle S.A. et proposé de conférer le mandat à la société Kohnen & Associés S.à r.l., RCS Luxembourg B-0114190, ayant son siège social situé au 62, Avenue de la Liberté, à L- 1930 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014;

Certifié sincère et conforme

ABALTEX GROUP S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010164151/26.

(100189388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Ropalet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.013.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société de droit italien G.B.L. Fiduciaria S.p.A., établie et ayant son siège social à I-20121 Milan, 2, Via del Lauro n. 14, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés au Milan sous le numéro MI-1729520,

ici représenté par Monsieur Sebastiano GARUFI, né le 16 juin à Vibo Valentia (Italie) et demeurant professionnellement à 1, Riva Albertolli, CH6900 Suisse, en vertu d'une procuration sous seing privé certifiée conforme par Maître Monica ZARA, notaire de résidence à Milan, Italie, représenté lui-même par Madame Nathalie Prieur, née le 8 avril 1967 à Trêves et demeurant professionnellement au 45, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 novembre 2010.

La société G.B.L. Fiduciaria S.p.A., prédite, est l'Associé Unique (ciaprès l "Associé Unique") de la société établie à Limassol (Chypre) sous la dénomination de " ROPALET LIMITED" (ci-après la "Société"), avec siège social Kyriakou Matsi 3, Roussos Limassol Tower, 5th Floor, Flat/Office 5A PC-3040 Limassol (Chypre), inscrite au registre du commerce de Chypre sous le numéro HE 205729.

La Société a décidé de transférer son siège social vers le Grand-duché de Luxembourg suivant décision prise par l'Associé Unique en date 1^{er} juin 2010. Une copie de la décision signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et demande au notaire d'acter:

I. Que l'Associé Unique atteste que les documents suivants lui ont été soumis:

- Une copie d'un certificat émanant Registre de Commerce chypriote attestant que la Société est valablement constituée en vertu des lois chypriotes.
- Une copie des statuts de la Société régis par les lois chypriote datée du 31 mai 2010.
- Une copie des résolutions de l'Actionnaire prise au siège chypriote de la Société en date du 14 juin 2010.
- Un avis juridique émis par Michael Kyprianou & Co LLC, cabinet d'avocats, en date du 27 mai 2010.
- Une copie du bilan de la Société en date du 31 décembre 2009.
- Une copie du bilan de la Société en date du 31 mai 2010.
- Une lettre de confirmation émise par la Société en date du 7 octobre 2010, attestant que depuis les comptes au 31 mai 2010, aucun mouvement significatif n'a été enregistré dans les comptes de la Société.
- Un rapport d'évaluation émis par la société "FBK AUDIT SARL" en date du 28 octobre 2010, déterminant l'actif net de la Société.

Les trois derniers documents, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire représentant les Actionnaires, et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

II. Qu'il ressort des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 1^{er} et du 14 juin 2010, qu'il a été décidé de transférer le siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, la présente assemblée générale extraordinaire étant appelée à voter et à approuver le transfert du siège social de Chypre au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

III. Qu'en outre la présente assemblée générale extraordinaire est appelée à voter et à approuver les modifications nécessaires mentionnées ci-dessous afin de mettre les statuts en conformité avec les exigences légales luxembourgeoises et de confirmer l'élection des membres du conseil d'administration et la nomination du commissaire aux comptes de la Société.

IV. Qu'il résulte du prédit avis juridique émis par MICHAEL KYPRIANOU & CO, cabinet d'avocats, en date du 27 mai 2010 que:

(a) La Société est valablement constituée, organisée, existe valablement est parfaitement en règle en vertu des lois de Chypre.

(b) La loi chypriote permet à une société de transférer au Grand-Duché du Luxembourg, sans rupture de la personnalité juridique de la Société, une société régie par la loi chypriote. Par conséquent le transfert n'entraîne pas la liquidation de la Société en vertu de la loi chypriote.

(c) La Société a adopté toutes les résolutions et respecté toutes les étapes prévues par les lois chypriotes et les statuts de la Société afin de transférer valablement le siège social, et d'adopter de nouveaux statuts en conformité avec les lois luxembourgeoises, tels que contenus dans le présent acte, à la place des statuts de la Société régis par les lois chypriotes.

(d) Aucun avis, consentement, licence, autorisation, validation ou exemption d'un quelconque gouvernement ou autorité publique ou autorité de Chypre ou toute autre intermédiaire n'est nécessaire pour transférer valablement la Société de Chypre au Grand-Duché du Luxembourg.

(e) Le capital social de la Société est de 1.000,-EUR (mille euros) divisé en mille (1000) parts sociales d'une valeur de 1,-EUR (un euro)

(f) Le capital social de la Société est entièrement souscrit et les parts sociales sont entièrement libérées.

(g) L'Associé Unique de la totalité du capital social de la Société est «G.B.L. Fiduciaria S.p.A.».

(h) La propriété de la Société reste inchangée au-delà du transfert.

(i) La Société reste responsable de ses obligations et ce malgré le transfert.

(j) Le risque contentieux, la plainte ou le risque de procès par ou à l'encontre de la Société n'est pas affecté par le transfert.

(k) un procès civil, criminel ou administratif ou tout procès en cours institué par ou à l'encontre de la Société doit être poursuivi au-delà du transfert et toute condamnation, arrêt, ou ordonnance, ou jugement en faveur ou à l'encontre de la Société doit être exécuté par ou à l'encontre de la Société au-delà du transfert.

V. Qu'il résulte du bilan de la Société au 31 décembre 2009 et du rapport d'évaluation émis par "FBK Audit Sàrl" que la valeur de l'actif net de la Société n'est pas inférieure à son capital social.

VI. Que les points sur lesquels la présente assemblée va prendre des résolutions sont les suivants:

1. Confirmation et ratification des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 1^{er} et 14 juin 2010, décidant de transférer le siège social de Chypre au Grand-Duché du Luxembourg, en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise et sans rupture de la personnalité juridique de la Société et sans création d'un nouvel être juridique moral.

2. Attestation que les activités de la Société ont été arrêtées à Chypre en date du 31 mai 2010 et que les comptes au 31 décembre 2009 ont été approuvés.

3. Approbation du rapport d'évaluation émis par la société "FBK Audit Sàrl" en date du 28 octobre 2010.

4. Adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.

5.- Fixation du siège statutaire de la Société à L-1140 Luxembourg, 4547 Route d'Arlon

5. Adoption de la forme d'une société à responsabilité limitée.

6. Changement de la dénomination sociale de la Société en "ROPALET S.à r.l.".

7. Augmentation du capital social de 11'500 EUR (onze mille cinq cent euros) par émissions de onze mille cinq cents (11.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR).

8. Adaptation des statuts de la Société, afin de les mettre en conformité aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

9. Détermination du nombre de gérants et détermination de la durée de leur mandat.

10. Divers.

Ladite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique confirme et ratifie les résolutions prises à Chypre, par l'Associé Unique de la Société le 1^{er} et 14 juin 2010, décidant de transférer le siège social de Chypre vers le Grand-Duché du Luxembourg et de fixer l'adresse du siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47 Route d'Arlon conformément aux dispositions des lois luxembourgeoises, sans aucune rupture de la personnalité juridique de la Société, sans création d'un nouvel être juridique moral.

Seconde résolution

L'Associé Unique confirme que les activités de la Société ont été arrêtées à Chypre en date du 31 mai 2010 et que les comptes de la Société au 31 décembre 2009 et au 31 mai 2010 ont été dressés.

Sur base d'une lettre de confirmation émise par "ROPALET LIMITED". en date du 7 octobre 2010, déclare que depuis les comptes au 31 mai 2010, aucun mouvement significatif n'a été enregistré dans les comptes de la Société, ou qu'aucun changement significatif n'a eu lieu au regard du passif et de l'actif de la Société de sorte que les chiffres repris dans les comptes au 31 mai 2010 donnent une image fidèle de la Société .

Une copie des comptes et de la lettre de confirmation, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel ils seront soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve le rapport émis par le réviseur d'entreprises "FBK Audit Sàrl" signé par Jean-Marie Boden en date du 28 octobre 2010, attestant le capital entièrement libéré de EUR 1.000 représenté par 1.000 parts sociales d'une valeur de 1 EUR chacune, concluant comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de la société qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique confirme que conformément à l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société adopte la nationalité luxembourgeoise et doit être considérée comme une société luxembourgeoise à partir de la date du présent acte.

L'Associé Unique s'oblige à transmettre la preuve de l'inscription de la société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et au registre des sociétés à Chypre en vue d'obtenir le certificat de radiation.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide que la Société opérera au Grand-Duché du Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée avec les statuts tels qu'ils figurent ci-dessous.

Sixième résolution

L'Associé Unique change la dénomination de la Société en "ROPALET S.à r.l..".

Septième résolution

L'Associé Unique augmente le capital à concurrence de onze mille cinq cent euros (EUR 11'500,-) en vue de le porter de mille euros (EUR 1.000,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par la création de onze mille cinq cents (11.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1, EUR) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Huitième résolution

Souscription et Paiement

L'augmentation de capital a été entièrement souscrite par l'Associé Unique, G.B.L. Fiduciaria S.p.A, société par actions de droit italien, avec siège social 14 Via del Lauro 20121 Milan (Italie), et inscrite au «Registro delle Imprese» de Milan sous le numéro 04156340962, numéro R.E.A. MI-1729520 représentée par Monsieur Franco Aletti en sa qualité de procurateur délégué, avec pouvoir d'engager valablement la société G.B.L. Fiduciaria S.p.A. par sa signature individuelle, représenté par Mme Nathalie PRIEUR en qualité de substituée de Monsieur Sebastiano Garufo.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée par un apport en nature d'une créance d'un montant de 11'500,- EURO (onze mille cinq cents euros), lequel a été vérifié comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins au nombre et à la valeur des 30.000 (trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR c'est-à-dire 30.000 (trente mille euros) à émettre en contrepartie.»

Neuvième résolution

Suite à la résolution qui l'Associé unique adopte les statuts suivants, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise.

«Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet social.

Art. 1^{er}. Il existe par la présente une société sous la forme d'une société à responsabilités limitées qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra acquérir, directement ou indirectement, gérer, mettre en valeur, louer et vendre des immeubles situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra également accomplir toute opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «ROPALET S.à.r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre localité du Grand-Duché par décision des associés.

«Titre II^{ème} . Capital - Parts sociales»

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (1,- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par la société G.B.L. Fiduciaria S.p.A.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associé, les associés restant ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayant-droits ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III^{ème} . Administration et Gérante.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leur pouvoir et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont pas responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. Dissolution - Liquidation.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V^{ème} . Dispositions générales.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Neuvième résolution

L'associé unique nommé pour une durée indéterminée Monsieur Brunello Donati, employé privé, né à Lugano (Suisse), le 26 août 1947, demeurant à CH-6946 Lugano, Pointe Capriasca aux fonctions de gérant unique

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 1.400 EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50412. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Référence de publication: 2010159641/215.

(100183870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Anton S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.600.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 8 juin 2010 que:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010163477/17.

(100189366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

BFR Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.972.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 10 décembre 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010163498/18.

(100189311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Assistance, vente et technologie, Management, Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 79.654.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168950/9.

(100196878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Cairlux S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, allée de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.154.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 avril 2009.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de:

L'Assemblée Générale prend acte de la démission comme Administrateur de Monsieur Amoun Rizk, en date du 31 mars 2009.

- reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Charles-Louis Ackermann pour un terme de 3 années, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2012,

- reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur René Elvinger pour un terme de 3 années, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2012,

- nommer Monsieur Thomas CORDIER, demeurant professionnellement allée de la Poudrerie L-1899 Kockelscheuer, pour un mandat de 3 années venant à échéance à l'assemblée générale de l'an 2012.

- reconduire le mandat de commissaire de Monsieur Jean-Pierre Hardt, pour un nouveau terme de 3 ans venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 15 avril 2009.

Pour la société

Monsieur Charles-Louis ACKERMANN / Monsieur Thomas CORDIER

Président / Administrateur

Référence de publication: 2010163523/25.

(100189159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Sinta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 108.819.

1) Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 1^{er} décembre 2010:

A. Victoria Management Services S.A., RCS Luxembourg B47765, a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 1^{er} décembre 2010.

B. TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., RCS Luxembourg B152398, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 1^{er} décembre 2010 pour une durée indéterminée.

C. Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} décembre 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2) Il résulte du transfert de parts sociales en date du 1^{er} décembre 2010 que:

A. Victoria Management Services S.A., avec siège social au 58, Rue Charles Martel, L-2310 Luxembourg, RCS Luxembourg B47765

a transféré deux cents cinquante parts sociales (250) à TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., RCS Luxembourg B152398, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

B. Thibault Management Services S.A., avec siège social au 58, Rue Charles Martel, L-2310 Luxembourg, RCS Luxembourg B47852

a transféré deux cents cinquante parts sociales (250) à TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., RCS Luxembourg B152398, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010164226/29.

(100189375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Hostellerie-Camping de l'Our S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9415 Vianden, 2-3, route de Bettel.

R.C.S. Luxembourg B 157.218.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

Monsieur Jean-Paul NAGEL, commerçant, né à Diekirch le 12 octobre 1958 et son épouse Madame Brigitte MEYERS, commerçante, née à Diekirch le 30 mai 1960, demeurant lui à L-9415 Vianden, 1, route de Bettel et elle à L-9415 Vianden, 3, route de Bettel,

mariés sous de régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par le notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 18 décembre 1996, non transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un camping, le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que la restauration et l'hébergement.

De façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "HOSTELLERIE-CAMPING DE L'OUR S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Vianden.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1. Madame Brigitte MEYERS, cinquante parts sociales	50
2. Monsieur Jean-Paul NAGEL, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant technique Madame Brigitte MEYERS, préqualifiée.

L'assemblée nomme gérant administratif Monsieur Jean-Paul NAGEL, préqualifié.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Le siège est établi à L-9415 Vianden, 2-3, route de Bettel.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, à raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents (1.200) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nagel, Meyers, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 7 décembre 2010. Relation: DIE/2010/11998. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 9 décembre 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010165028/89.

(100189348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

GP Financial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.175.200,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 132.475.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 28 novembre 2010 entre GP Leasing S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B118041, et Georgia-Pacific LLC, une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, DE-19801 Wilmington, New Castle, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4275413, que cinq cent soixante dix (570) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,00)

chacune, ainsi que mille cinq cent quinze (1,515) parts sociales BP d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,00) chacune, ont été transférées de GP Leasing S.à r.l., susnommé, à Georgia-Pacific LLC, susnommé.

Il ressort également d'une deuxième convention de transfert de parts sociales exécutée en date du même jour entre GP Leasing S.à r.l., susnommé, et GP Capital Investments L.P., un limited partnership établie sous les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 43801, que quatre mille neuf cent quatre (4.904) parts sociales CP d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,00) chacune, ont été transférées de GP Leasing S.à r.l., susnommé, à GP Capital Investments L.P., susnommé.

Il ressort également d'une troisième convention de transfert de parts sociales exécutée en date du même jour entre GP Leasing S.à r.l., susnommé, et GP Cellulose Foreign Holding L.P., un limited partnership établie sous les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 43799, que mille quatre vingt seize (1.096) parts sociales BP d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,00) chacune, ont été transférées de GP Leasing S.à r.l., susnommé, à GP Cellulose Foreign Holding L.P., susnommé.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Georgia-Pacific LLC:	570 parts sociales
	1.515 parts sociales BP
	2.884 parts sociales CB
	431 parts sociales P
GP Capital Investments L.P.:	4.904 parts sociales CP
GP Cellulose Foreign Holding L.P.:	1.096 parts sociales BP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 décembre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Centre - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2010163606/43.

(100188187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Xea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.036.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 10 décembre 2010 à 11.30 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs en la personne de Monsieur Norbert SCHMITZ, Monsieur Dominique MOINIL comme représentant de la société S.G.A. SERVICES S.A. et Madame Sophie CHAMPENOIS comme représentant de la société FMS SERVICES S.A.

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte en France et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Eric HERREMANS, né le 3 juin 1941 à Brugge en Belgique et domicilié professionnellement au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société Studio commerciale e fiduciario Michele Romerio, ayant son siège social à Carabella, CH-6582 Pianezzo, immatriculée auprès du Registre de Commerce du canton du Tessin sous le numéro CH-500.1.004.311-2, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010163793/31.

(100189420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Canalelec Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.560.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 8 décembre 2010 que:

- la clôture de la liquidation a été prononcée;
- la cessation définitive de la société a été constatée;
- le dépôt des livres sociaux, administratifs et comptables, et ce pour une durée de cinq ans, à l'ancien siège de la société, a été décidé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire MEVEA s.à r.l.
Signature
Domiciliaire

Référence de publication: 2010163524/18.

(100189186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Wonderview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 64.335.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 1^{er} décembre 2010

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg au au 70, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission en tant que Président et administrateur de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, et en tant qu'administrateur de Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et de Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et la démission en tant que commissaire aux comptes de H.R.T. Révision S.A., siège social 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg.

3. L'Assemblée nomme en remplacement du Président et des administrateurs démissionnaires Monsieur Gabriele BARTOLUCCI, né le 09/07/1969 à Luxembourg demeurant professionnellement au 70, Grand-rue L-1660 Luxembourg, Monsieur Gonzalo PEREZ DE CASTRO, né le 10/12/1972 à Madrid, demeurant professionnellement à 70, Grand-rue L-1660 Luxembourg et Monsieur Mohammed KARA, né le 21/07/1954 à Oum-Toub (Algérie), demeurant professionnellement au 70, Grand-rue L-1660 Luxembourg en tant qu'administrateurs et en remplacement du commissaire aux comptes M. Fortunato CAUZZO, né le 11/06/1958 à Liège, demeurant professionnellement au 70, Grand-rue L-1660 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010164250/29.

(100189583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

CFC Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.321.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 15 juin 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- René Beltjens, Administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Xavier Pauwels, Administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Léon A. Lhoist, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec adresse au 13, Rue de Rochefort, Forrières, 6953 Nassogne, Belgique
- Frédéric Meessen, Administrateur, avec adresse au 6, Rue de l'Argentine, 1310 La Hulpe, Belgique
- Jean-Louis Colette, Administrateur, avec adresse au 16, Avenue des Créneaux, 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique.

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

3. Non renouvellement du mandat d'administrateur de Marc Paquot, avec adresse au 21, Rue Clément Depienne, 1310 La Hulpe, Belgique, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163533/25.

(100189335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Baltic Enviro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.384.

La société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le commissaire aux comptes démissionnaire

Signature.

Référence de publication: 2010165055/11.

(100189768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Cosmolux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.255.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
abgehalten im Firmensitz am 1. Dezember 2010 um 11.00 Uhr*

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers endet am heutigen Tag.

Durch einstimmigen Beschluss der Generalversammlung wird das Mandat des zugelassenen Wirtschaftsprüfers, die Firma EWA REVISION S.A., nicht mehr verlängert.

Zum neuen zugelassenen Wirtschaftsprüfer wird ernannt, bis zur Generalversammlung die im Jahre 2011 statt finden wird, die Firma FIDEWA AUDIT S.A., mit Sitz in L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 55.324.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2010163545/17.

(100189401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Compagnie Luxembourgeoise de Sécurité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 58.900.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 12 février 2007

5^{ème} résolution:

L'assemblée constate que Madame Jacqueline MONET, nommée à la fonction d'administrateur lors de la constitution de la société, est malheureusement décédée en juin 1998. L'Assemblée décide de pourvoir à son remplacement en nommant Monsieur Pascal BRABANT, demeurant au 160/8, rue de Châtelet, B-6120 Ham-sur-Heure Nalinnes, à la fonction d'administrateur au sein de la société avec effet au 30 juin 1998. Son mandat d'administrateur est valable jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

De même, l'Assemblée Générale constate que Monsieur Jules PARISSÉ, nommé à la fonction d'administrateur lors de la constitution de la société, est également malheureusement décédé en juin 2005. L'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'Assemblée Générale constate que le mandat du troisième administrateur, à savoir Madame Nelly CANTA, demeurant au 54, avenue Centrale, B-6020 Marcinelle, venait à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de l'an 2000. L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler son mandat.

L'Assemblée Générale décide de réduire le nombre de postes d'Administrateurs de trois à un avec effet au 01 décembre 2006, date à laquelle l'Assemblée Générale a constaté qu'il n'y avait qu'un actionnaire unique.

De plus, l'Assemblée Générale prend acte du fait que le mandat du commissaire nommé à la constitution de la société, à savoir la Fiduciaire COFIGEST S.A R.L. venait à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2000. L'Assemblée Générale décide de nommer la société HRT Révision S. à R.L., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, à la fonction de commissaire en remplacement de la Fiduciaire COFIGEST S.A R.L. L'Assemblée Générale décide de le nommer avec effet au 1^{er} décembre 2006 et de lui donner pouvoir, pour statuer sur les comptes à partir de l'exercice clôturé au 31 décembre 1997. Son mandat est valable jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2012.

6^{ème} résolution:

L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet immédiat, le siège de la société du 32, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE SECURITE S.A.

FIDALUX S.A.

Romain THILLENS

Référence de publication: 2010164172/37.

(100189497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Delta Spain S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 116.321.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 26 novembre 2010

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de M. Alain PEIGNEUX au poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer M. Robert BRIMEYER, né le 3 mai 1972 à Luxembourg, résident professionnellement au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat, et ce jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler avec effet immédiat:

- Le mandat de gérant de catégorie B d'Alan DUNDON,

- Le mandat de gérant de catégorie A de Felipe ORIOL Y DIAZ DE BUSTAMANTE,
- Le mandat de réviseur d'entreprise de Deloitte S.A.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2010163551/24.

(100189376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Mons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.208.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire du 02 décembre 2010

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la Fiduciaire Patrick Sganzerla, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonja Bemtgen, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Madame Virginie Derains, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et Madame Stéphanie Bouju, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée nomme également en remplacement du commissaire aux comptes la société Picigemme Sàrl ayant son siège social au 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker.

Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 02 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010164208/30.

(100189578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

HD Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 78.674.

In the year two thousand ten, on the first day of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company Contractors' Casualty & Surety Reinsurance Company S.A., with registered office in L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 78.674, incorporated under the laws of Luxembourg, by virtue of a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary public then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 18th, 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 352 dated May 15th, 2001 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of the presaid Maître Paul FRIEDERS, dated October 22nd, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1739 on December 5th, 2002, pursuant to a deed of the presaid Maître Paul FRIEDERS dated November 19th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1369 on December 27th, 2003, pursuant to a deed of the presaid Maître Paul FRIEDERS dated December 20th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 394 on February 15th, 2008 and pursuant to a deed of Maître Marc LECUIT

dated July 28th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1679 on August 18th, 2010.

The extraordinary general meeting of the sole shareholder was opened at 10 a.m, and was presided by Me Michel BULACH, lawyer, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse (the “Chairman”).

The Chairman appointed as secretary Mrs. Cornélia WEIDERT, private employee, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse (the “Secretary”).

The meeting appointed as scrutineer M^e Sylvie LOUIS, lawyer, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse (the “Scrutineer”).

These individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder representing the sole shareholder, by the members of the board and the notary public, will remain attached to the present minutes together with the proxy and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, the sole shareholder representing the full amount of the capital of USD 34,000,000.- (thirtyfour million US Dollars) is validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting was the following:

1. Decision to change the name of the Company from “Contractors’ Casualty & Surety Reinsurance Company S.A.” to “HD Re S.A.”;

2. Decision to amend article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the change of name of the Company;

3. Decision to transfer the registered office of the Company from L-8422 Steinfort, 69 rue de Hobscheid, to L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl;

4. Decision to amend article 3 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the transfer of the registered office of the Company;

5. Decision to adopt with effect as of 1st January 2010 the Euro (EUR) instead of the US Dollar (USD) as currency of the Company;

6. Decision to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the conversion of capital of the Company;

7. Any other business.

III. The Board of the meeting, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberated and passed, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Company resolved to change the name of the Company from “Contractors’ Casualty & Surety Reinsurance Company S.A.” to “HD Re S.A.”.

Second resolution

The general meeting of the Company resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the change of name of the Company.

Consequently, Article 1 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

“ **Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg S.A. is hereby formed under the name HD Re S.A.”.

Third resolution

The general meeting of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from L-8422 Steinfort, 69 rue de Hobscheid, to L2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, with effect as from the date hereof.

Fourth resolution

The general meeting of the Company resolved to amend Article 3 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the transfer of the registered of the Company.

Consequently, Article 3 paragraph 1 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

“ **Art. 3. Paragraph 1.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.”

Fifth resolution

The general meeting of the Company resolved to adopt with effect as of 1st January 2010 the Euro (EUR) instead of the US Dollar (USD) as currency of the Company.

Sixth resolution

The general meeting of the Company resolved to convert the Company's corporate capital from its current amount of USD 34,000,000.- (thirty-four million US Dollars) represented by 34,000 (thirty-four thousand) shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand US Dollar) each to the new amount of EUR 23,681,167.90 (twenty-three million six hundred eighty-one thousand one hundred sixty-seven Euros and ninety Cents) represented by 34,000 (thirty-four thousand) shares without indication of nominal value on the basis of the exchange rate applicable on 1st January 2010 (1.43574 USD = 1 EUR).

Seventh resolution

The general meeting of the Company resolved to amend Article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the conversion of capital of the Company.

Consequently, Article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

“ Art. 5. Paragraph 1. The subscribed capital is set at twentythree million six hundred eighty-one thousand one hundred sixty-seven Euros and ninety Cents (EUR 23,681,167.90) represented by thirty-four (34,000) shares without indication of nominal value”.

Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société Contractors' Casualty & Surety Reinsurance Company S.A., ayant son siège social à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.674, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 352 du 15 mai 2001 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, préqualifié, en date du 22 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1739 du 5 décembre 2002, suivant un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, préqualifié, en date du 19 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1369 du 27 décembre 2003, suivant un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, préqualifié, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 394 du 15 février 2008, et suivant un acte reçu par Maître Marc LECUIT, en date du 28 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1679 du 18 août 2010.

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique s'est ouverte à 10.00 heures et était présidée par Me Michel BULACH, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse (le "Président").

Le Président a désigné comme secrétaire Mme Cornélia WEIDERT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse (le "Secrétaire").

L'assemblée a désigné comme scrutateur Me Sylvie LOUIS, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse (le "Scrutateur").

Ces personnes ont constitué le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social de USD 34.000.000.- (trente-quatre millions de US Dollars) était valablement représenté à l'assemblée. L'assemblée pouvait en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Décision de changer la dénomination sociale de la Société de «Contractors' Casualty & Surety Reinsurance Company S.A.» en «HD Re S.A.»;

2. Décision de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale de la Société;

3. Décision de transférer le siège social de la Société du 69, rue de Hobscheid, L-8422 au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

4. Décision de modifier l'article 3 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le transfert de siège social de la Société;

5. Décision d'adopter, avec effet au 1^{er} janvier 2010, l'Euro (EUR) au lieu du dollar américain (USD) à titre de devise de la Société;

6. Décision de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter la conversion du capital de la Société;

7. Autres.

III. Puis, l'assemblée générale se considérant, comme dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du Président, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de la Société décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Contractors' Casualty & Surety Reinsurance Company S.A.» en «HD Re S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale de la Société décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale.

En conséquence, l'article 1 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendraient propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée HD Re S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée générale de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 69, rue de Hobscheid, L-8422 au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet à la date des présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale de la Société décide de modifier l'article 3 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le transfert de siège social.

En conséquence, l'article 3, paragraphe 1 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 3. Paragraphe 1.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale de la Société décide d'adopter, avec effet au 1^{er} janvier 2010, l'Euro (EUR) au lieu du dollar américain (USD) à titre de devise de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale de la Société décide de convertir le capital social de la Société de son montant actuel de USD 34.000.000.- (trente-quatre millions de US Dollars) représenté par 34.000 (trente-quatre mille) actions d'une valeur nominale de USD 1.000.- (mille US Dollars) chacune en un nouveau montant de EUR 23.681.167,90 (vingt-trois millions six cent quatre-vingt-un mille cent soixante-sept Euros et quatre-vingt-dix Cents) représenté par 34.000 (trente-quatre mille) actions sans indication de valeur nominale sur la base du taux de change en vigueur au 1^{er} janvier 2010 (1.43574 USD = 1 EUR).

Septième résolution

L'assemblée générale de la Société décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter la conversion du capital de la Société.

En conséquence, l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 5. Paragraphe 1.** Le capital social est fixé à vingt-trois millions six cent quatre-vingt-un mille cent soixante-sept Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 23.681.167,90) représenté par trente-quatre mille (34.000) actions sans indication de valeur nominale.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.200 (mille deux cents Euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Bulach, C. Weidert, S. Louis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2010. LAC/2010/54602. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163520/192.

(100189623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Ernster S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 29.547.

Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire des associés de Ernster S.à.r.l. tenue le 10 novembre 2010 à 09.00 heures à Luxembourg

L'assemblée générale accepte la démission avec effet à ce jour de la société EWA REVISION S.A. avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38 937 de son poste de réviseur d'entreprises agréé de la société.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau réviseur d'entreprises agréé en remplacement la société FIDEWA AUDIT S.A., avec siège à L – 1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 324. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Le gérant

Référence de publication: 2010163574/17.

(100189405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Foothills and Towers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 55.626.

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Foothills and Towers S.A.», société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 50, Val Fleuri (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 55.626), constituée suivant acte notarié du 15 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 514 du 11 octobre 1996. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1367 du 4 juin 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million treize euros trente et un cents (1.000.013,31 EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à un montant d'un million trente et un mille euros (1.031.000,- EUR) par la création et l'émission de quarante mille trois cent trente-neuf (40.339) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération des nouvelles actions.

3. Modification afférente de l'article 5, premier alinéa des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million treize euros trente et un cents (1.000.013,31 EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à un montant d'un million trente et un mille euros (1.031.000,- EUR) par la création et l'émission de quarante mille trois cent trente-neuf (40.339) actions sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

Les quarante mille trois cent trente-neuf (40.339) actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Marc RUMMENS, demeurant au 31, avenue des Papalins, MC-98000 Monaco, ici représentée par Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 3 novembre 2010,

Vingt-mille cent soixante-dix actions 20.170

- Madame Anita MAES, demeurant au 262, Villerslei, B-2900 Schote, ici représentée par Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 3 novembre 2010,

Vingt-mille cent soixante-neuf 20.169

TOTAL: quarante mille trois cent trente-neuf 40.339

Les nouvelles actions ont été libérées par un apport et la transformation en capital d'une dette de la Société au profit des nouveaux souscripteurs pour un montant d'un million treize euros trente et un cents (1.000.013,31 EUR).

Ladite créance a été décrite dans un rapport de réviseur d'entreprises sur l'apport en nature établi par «AUDIT CENTRAL S.à r.l.», réviseur d'entreprises agréé, 4a, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg, en date du 17 novembre 2010, qui restera annexé aux présentes.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au total du pair comptable des 40.339 actions à émettre en contrepartie, à savoir EUR 1.000.013,31.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social est fixé à un million trente et un mille euros (EUR 1.031.000,-) représenté par quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-neuf (41.589) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEAU, C. DETREMBLEUR, M.L. SCHUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14350. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010163581/79.

(100189238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Townley Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.917.

Résolution du Conseil d'Administration du 30 novembre 2010

Les administrateurs de la société «Townley Corporation S.A.» ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante: Transfert du siège social de 8, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg vers 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Townley Corporation S.A.

Référence de publication: 2010163770/12.

(100189170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Fertilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 77.945.

Extrait de l'Assemblée Générale du 17 novembre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 17 novembre 2010, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Pascal Tronçon, au poste d'administrateur et administrateur délégué de la société et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de Madame Monika Kuchtakova, au poste d'administrateur de la société et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Vivien Cailteux, né le 07/04/1978 à Révin, demeurant 119, rue Principale, 08600 Ham sur Meuse, France, au poste d'administrateur de la société et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de Fidus Gestion S.A., commissaire aux comptes de la société et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010163583/24.

(100189628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Keiman Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 63.055.

EXTRAIT

Suite au contrat signé en date du 22 novembre 2010, Monsieur Paul LUTGEN a transféré une (1) part sociale de la Société KEIMAN HOLDING, S.à r.l. à la société TRESKO S.A., ayant son siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10746.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010163648/16.

(100189019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Gestion et Stratégie d'Entreprises SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 53.037.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 10 décembre 2010

Délibérations

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Josiane WEBER de sa fonction d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel la société de droit luxembourgeois «B&H INTERNATIONAL CONSULTING S.à r.l.», ayant son siège au 3-11, rue du Fort Bourbon à L-1249 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.677, ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission en vertu de l'article 51bis de la loi du 10 août 1915, Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, né à Charleroi (Belgique) le 4 octobre 1973.

Son mandat expirera le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010163602/25.

(100189619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Technical Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 160.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 65.665.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 13 septembre 2010 que:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010163763/18.

(100189490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Allpack Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone d'Activité Salzbach.
R.C.S. Luxembourg B 100.306.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 12 juillet 2010

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer en tant que Président du Conseil d'Administration Madame Michèle Detaille, administrateur, demeurant au 31, Villeroux, B-6640 Vaux-sur-Sûre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour ALLPACK SERVICES S.A.
Signature

Référence de publication: 2010164157/15.

(100189513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

OIRP Investment 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 157.146.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third day of December,

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing at Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of four hundred twenty-three thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 423,825.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 25 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2016 dated 27 October 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.883 (the "Shareholder"). The articles of incorporation of the Shareholder have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated on 31 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1007 dated 12 May 2010,

represented by Me Cédric BLESS, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 30 November 2010.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of "OIRP Investment 12 S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such

temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may also acquire, hold, develop and/or sell, directly or indirectly (either through branches or subsidiaries located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as the case may be), real estate/assets of whatever nature located either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may further and in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter III. Board of managers

Art. 8. Management. The Company is managed by one or several managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for an unlimited period of time.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

If two (2) managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) managers are appointed, they shall form a board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit. None of these appointees need be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to be present may also cast their votes by letter, by fax or by telegram.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

A manager having an interest contrary to that of the Company, in a matter submitted for the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

At the next general meeting of the shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of the cases in which a manager has an interest contrary to that of the Company. In the event of a member of the board of managers having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by a majority of the managers. Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at anytime.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any person(s) to whom signatory authority has been delegated by the board of managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. Shareholders resolutions

Art. 12. Powers of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions. General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgement of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

Art. 14. Procedure, Vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented. Copies

or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of May and ends on the last day of April in every year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., prenamed	12,500.-	12,500	12,500.-
Total:	12,500.-	12,500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of April 2011.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at five (5) the number of managers and further resolved to appoint the following managers for an unlimited period of time:

- Mr. Nicolas BRIMEYER, manager, born on 2 February 1941 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with address at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Christopher JENNER, manager, born on 11 November 1944 in Edinburgh, Scotland, with address at 57A, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Antony HALLIGAN, manager, born on 17 March 1962 in Christchurch, New-Zealand, with address at 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GB - SW20 OQB Londres, United Kingdom;

- Mr. Ronald W. DE KONING, manager, born on 29 December 1961 in Nijmegen, The Netherlands, with address at 2, Zuideinde, NL -2445 AV Aarlanderveen, The Netherlands; and

- Mr. Olivier DE NERVAUX, manager, born on 5 January 1946 in Paris, France, with address at 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France).

2. The registered office shall be at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire, de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre cent vingt-trois mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 423,825,-), ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2016 du 27 octobre 2006 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.883 (l'«Associé»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 31 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1007 du 12 mai 2010,

représenté par Me Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la "Société") sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination «OIRP Investment 12 S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société pourra également acquérir, détenir, développer et/ou céder, directement ou indirectement (soit par le biais de succursales soit par le biais de filiales situées, selon le cas, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), tout bien immobilier/actifs de quelque nature que ce soit situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut en outre et en particulier (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe

et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Chapitre III. Conseil de gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les conseils se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Tout gérant empêché peut par lettre écrite ou par fac-similé donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Les gérants empêchés peuvent également émettre leur vote par lettre, par fac-similé ou par télégramme.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Un gérant ayant des intérêts opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux opérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des associés, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un gérant a un intérêt contraire à celui de la Société. Au cas où un membre du conseil de gérance a dû s'abstenir pour conflit d'intérêts, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent seront tenues pour valables.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par une majorité de gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux gérants, ou par la/les personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

Art. 13. Assemblée générale annuelle/Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de mai et se termine le dernier jour du mois d'avril de chaque année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., préqualifiée	12.500,-	12.500	12.500,-
Total:	12.500,-	12.500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour du mois d'avril 2011.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à cinq (5) le nombre de gérants et décide en outre de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

- M. Nicolas BRIMEYER, gérant, né le 2 février 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Christopher JENNER, gérant, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg, Ecosse, demeurant professionnellement au 57A, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Antony HALLIGAN, gérant, né le 17 mars 1962 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, demeurant professionnellement au 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GB - SW20 OQB Londres, Royaume-Uni;

- M. Ronald W. DE KONING, gérant, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, demeurant professionnellement au 2, Zuideinde, NL - 2445 AV Aarlanderveen, Pays-Bas; et

- M. Olivier DE NERVAUX, gérant, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France).

2. Le siège social est fixé au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Bless, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 décembre 2010. Relation: RED/2010/1849. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162433/425.

(100187339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Morgan Stanley Lyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 301.148.712,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.601.

Par résolutions signées en date du 17 novembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Madame Ambra GAMBINI, avec adresse au 8, Elm Court, Royal Oak Yard, SE1 3TP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Ilan GONEN, avec adresse au 20, Bank Street, Canary Wharf, E14 4AD Londres Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour la société

TMF Managment Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010164203/19.

(100189263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Kohlenberg & Ruppert Premium Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.314.

EXTRAIT

Par décisions d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 14 décembre 2010,

- a été approuvée la démission de;

* Monsieur Wolfgang Baertz, demeurant à L-8123 Bridel, 4, Bei de 5 Buchen;

* Monsieur Frédéric De Changy, demeurant à L-2342 Luxembourg, 48-50, rue Raymond Poincaré; et

* Monsieur Marnix Galle, demeurant à B-8300 Knokke, 14, Astridlaan,

de leur mandat d'administrateur de la société avec effet à la date du 10 novembre 2008;

- a été approuvée la démission de Van Geet, Derick & Co, réviseurs d'entreprises S.à r.l., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, de son mandat de réviseur d'entreprises agréé;

- ont été nommées en tant qu'administrateurs de la société pour une durée prenant fin à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'année 2011:

* Monsieur John Horgan, Head of Syndicated Property, demeurant à 7, rue Windsor, Rathmines, Dublin 6, Irlande, né le 10 août 1971 à Cork, Irlande,

* Madame Florence Marie Anne Lahaye Rao, comptable, demeurant à 14, rue de la déportation, L-1415 Luxembourg, née le 2 octobre 1975 à Troyes, France,

* Monsieur Erik van Os, juriste, demeurant à 4, rue de l'ouest, L-2273 Luxembourg, né le 20 février 1973 à Maastricht, Pays-Bas.

- a été nommée CLERC, société anonyme avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.831, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la société pour une durée prenant fin à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'année 2011. Par décisions du Conseil d'Administration de la Société du 14 décembre 2010,

- le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante: 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- la démission de Monsieur Marnix Galle, demeurant à 8-8300 Knokke, 14, Astridlaan, de son mandat de délégué à la gestion journalière de la société a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010167910/36.

(100194103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

King's Cross Asset Funding 26, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.103.

In the year two thousand ten, on the thirtieth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“STICHTING KING’S CROSS ASSET FUNDING”, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the “Sole Shareholder”);

here represented by Ms. Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam (The Netherlands), on 17 November 2010.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of “King’s Cross Asset Funding 26 S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 121.103 incorporated by a notarial on 30 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2340 on 15 December 2006 (the “Company”). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A. with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 88.409), as sole liquidator of the Company.

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING», une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, immatriculée auprès au Registre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34226972, établie et ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 17 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «King's Cross Asset Funding 26 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.103 constituée suivant un acte notarié en date du 30 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2340 du 15 décembre 2006 (la «Société»). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A. (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88.409) avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BEERENS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15290. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010163641/97.

(100189380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Aeroloc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 95.315.

—
Modification des données relatives aux associés

Monsieur Johnny AUBERT possède 500 parts sociales ordinaires.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010167699/11.

(100194263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

La Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 7.074.

—
Compte rendu de la Séance du Conseil d'Administration du 7 mai 2010

ad 4) de l'O.J.

Le conseil renouvelle pour la durée d'un an le mandat de M. Robert Hentgen (ayant comme adresse professionnelle L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen) dans ses fonctions d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Robert Hentgen

Président

Référence de publication: 2010163655/14.

(100189467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

**WI-BA-Lux Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NBZ-Immo S.à r.l.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 151.535.

—
Im Jahre zweitausendzehn, am ersten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Sind erschienen:

1. Herr Jean-Marc NICOLAS, Unternehmer, geboren in Pétange am 29. März 1957, wohnhaft in L-5444 Schengen, 7, Cité Killbesch;

2. Herr Guido BRÜLS, Unternehmer, geboren in Bütgenbach in Belgien, am 25. Juli 1962, wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, Hohlweg 13;

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar nachfolgendes darlegen:

Dass sie die alleinigen Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „NBZ-Immo S.à r.l.“, (Matrikel 2010 24 04 158), mit Sitz in L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Firmenregister in Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 151.535, sind und somit das gesamte Kapital vertreten.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen am 10. Februar 2010 vom unterzeichnenden Notar, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Seite 34240 des Jahres 2010,

Alsdann ersuchten die Komparenten den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss wie folgt zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Die Teilhaber beschließen, die Firmenbezeichnung in "WI-BA-LUX IMMO S.à r.l." abzuändern und dementsprechend Artikel 1 der Satzung anzupassen:

" **Art. 1.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "WI-BA-LUX IMMO S.à r.l."

Kosten und Honorare.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 600.- €.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-M. NICOLAS, G. BRULS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 3 décembre 2010. DIE/2010/11851. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

FUR GLEICHLÄUTENDE AUSFERTIGUNG

Ettelbruck, den 9. Dezember 2010.

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2010164211/40.

(100189568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pfaffenthal Automobile Club, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2531 Luxembourg, 3, rue Frantz Seimetz.

R.C.S. Luxembourg F 777.

En vertu des résolutions prises par les membres de l'ASBL en date du 9 décembre 2010, le siège social de l'ASBL a été transféré au 3, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163697/10.

(100189397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

M.V.S.F. Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.649.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 25 novembre 2010

1. L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Peter VAN OPSTAL, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de COVENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010163672/24.

(100189339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Mas Luc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 71.574.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 2010

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an.

Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société
MAS LUC S.A.

Référence de publication: 2010163683/16.

(100189352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Richnou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 41.968.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction de commissaire de votre société.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

CD SERVICES Sàrl

Société à responsabilité limitée

F. COLLOT

Le Gérant

Référence de publication: 2010163725/14.

(100189153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

PIE 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.590.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 30 novembre 2010 que:

- Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010163709/17.

(100189507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Servert S.à r.l., Service Vert, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7735 Colmar-Berg, 12A, Cité Morisacker.

R.C.S. Luxembourg B 53.249.

Im Jahre zweitausendzehn, den zehnten November.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch,

Sind zu einer ausserordentlichen Generalversammlung erschienen:

1. Die landwirtschaftliche Genossenschaft "MBR-SERVICES", mit Sitz in L-7735 Colmar-Berg, 12A, Cité Morisacker, eingeschrieben im Firmenregister Luxemburg unter der Nummer HR32, hier vertreten durch:

1. Herrn Laurent FRANTZ, Landwirt, wohnhaft in Roeser;
2. Frau Louise FRIESEISEN, Landwirtin, wohnhaft in Wahlhausen;
3. Herrn Guy SIEBENALER, Landwirt, wohnhaft in Zittig,

handelnd Erstgenannter in seiner Eigenschaft als Präsident und die Letztgenannten in ihrer Eigenschaft als Vize-Präsidenten der Genossenschaft;

2. Die landwirtschaftliche Genossenschaft "MASCHINEN- UND BETRIEBSHILFSRING NORDSPETZ" in Abkürzung "MBR NORDSPETZ", mit Sitz in L-9712 Clerf, Château de Clervaux, eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer H33, hier vertreten durch

1. Herrn Jean-Marcel METTENDORFF, Landwirt, wohnhaft in Mecher/Clerf;

2. Herrn Guy BOENTGES, Landwirt, wohnhaft in Grumelscheid, handelnd Erstgenannter in seiner Eigenschaft als Präsident und Letztgenannter in seiner Eigenschaft als Vize-Präsident der Genossenschaft,

handelnd als einzige Gesellschafterinnen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SERVICE VERT, abgekürzt SERVICE VERT, S.à.r.l.", mit Sitz in L-7735 Colmar-Berg, 12A, Cité Morisacker, gegründet zufolge Urkunde des amtierenden Notars vom 11. Dezember 1995, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 94 du 23 février 1996, eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer RC B53249,-

Welche Komparentinnen, vertreten wie oben erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen die nach gleichlautender Tagesordnung genommenen Beschluss zu beurkunden:

Erster Beschluss.

Die Gesellschafterinnen beschliessen das Kapital der Gesellschaft um fünf Komma zweiunddreissig (5,32) Euro zu erhöhen um es von seinem aktuellen Betrag von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig (12.394,68) Euro auf zwölftausendvierhundert (12.400) Euro zu erhöhen.

Die Kapitalerhöhung wird realisiert durch Einbringen von Kapitalreserven.

Auf Grund dieser Kapitalerhöhung wird Artikel 6 der Statuten wie folgt umgeändert:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert (12.400) Euro, eingeteilt in zwanzig (20) Anteile zu je sechshundertzwanzig (620) Euro.

Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1) MBR-SERVICES, vorgeannt, fünfzehn Anteile	15
2) MBR-NORDSPETZ, vorgeannt, fünf Anteile	5
TOTAL: zwanzig Anteile	20"

Zweiter Beschluss.

Die Gesellschafterinnen beschliessen Artikel 9 der Statuten umzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 9.** Die Gesellschafter ernennen durch einstimmigen Beschluss einen oder zwei Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, für eine durch die Gesellschafter zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft. Ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann durch Beschluss Geschäftshandlungen bestimmen, die der unbedingten vorherigen Zustimmung der Gesellschafter unterliegen. Beschränkungen der Befugnisse der Geschäftsführer sind Dritten gegenüber nicht einwendbar.

Jeder Geschäftsführer vertritt die Gesellschaft gegenüber Dritten und vor Gericht bei Klagen oder bei einer Verteilung."

Dritter Beschluss.

Die Gesellschafterinnen beschliessen Artikel 13 der Statuten umzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art.** Die Hauptversammlung der Gesellschafter ist das oberste Organ der Gesellschaft. Die Hauptversammlung der Gesellschafter muss von den Gesellschaftern jährlich einberufen werden, und zwar spätestens drei Monate nach Abschluss des Geschäftsjahres.

Im Falle mehrerer Gesellschafter und falls die Anzahl der Gesellschafter 25 nicht überschreitet, können die Gesellschafter statt Hauptversammlungen der Gesellschafter abzuhalten, einen Beschluss auch schriftlich gemäß den gesetzlich vorgegebenen Bedingungen fassen. Im anwendbaren Umfang finden die Bestimmungen dieser Statuten in Bezug auf Hauptversammlungen der Gesellschafter Anwendung auf die schriftliche Abstimmung über einen Beschluss."

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Frantz, Frieseisen, Siebenaler, Mettendorff, Boentges, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 11 novembre 2010. Relation: DIE/2010 /10970. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen erteilt.

Diekirch, den 25. November 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010164233/69.

(100189603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Russian Credit Cards Master Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.811.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale extraordinaire de la société en date du 08 décembre 2010
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 08 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 08 décembre 2010 pour une période de 6 ans. Le mandat des nouveaux administrateurs sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 :

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Hinnerk Koch, né le 15 mars 1963 à Brême, Allemagne, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2010163720/23.

(100189641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 201.021.379,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.496.

Par résolutions signées en date du 17 novembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Madame Ambra GAMBINI, avec adresse au 8, Elm Court, Royal Oak Yard, SE1 3TP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Ilan GONEN, avec adresse au 20, Bank Street, Canary Wharf, E14 4AD, Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2010164204/19.

(100189267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

SRF Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.223.

Il résulte des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 20 mai 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRANK, administrateur, a été nommé président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010163746/14.

(100189377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Timber One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 144.904.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire tenue Extraordinairement en date du 1^{er} décembre 2010

1/ Le mandat d'administrateur de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé

2/ Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en sciences administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010163768/22.

(100189203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

AC Restaurants et Hôtels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.
R.C.S. Luxembourg B 46.422.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société AC RESTAURANTS & HOTELS S.A. en date du 18 juin 2010

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la société AC RESTAURANTS & HOTELS S.A. en date du 18 juin 2010, la décision suivante:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de la société J.P. Consultancy BVBA avec effet rétroactif au 19 mai 2010 de son mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010164153/18.

(100189198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Knollwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 127.133.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the third day of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"FRANCE EQUITY LP", a company established under the laws of the United States of America with its registered office and principal place of business at 3101, 1919 Post Oak Park Drive, USA-77027, Houston, Texas,

here represented by Mr Raymond THILL, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the Company "KNOLLWOOD S.à.r.l.", having its principal office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.133, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, on April 10th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1176 of June 15th, 2007;

II. That the capital of the company "KNOLLWOOD S.à r.l." is fixed at twelve thousand five hundred EURO (12,500.- EUR) represented by two hundred and fifty Class A shares (250) and two hundred and fifty Class B shares (250) having a nominal value of twenty-five EURO (25,- EUR) per share each, fully paid;

III. That the appearing party is the sole Partner of the Company "KNOLLWOOD S.à r.l.";

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company "KNOLLWOOD S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company "FRANCE EQUITY LP", prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "KNOLLWOOD S.à r.l.", declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole Partner;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of "KNOLLWOOD S.à r.l." is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

The English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française.

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"FRANCE EQUITY LP", une société établie selon les lois des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social à 3101, 1919 Poast Oak Park Drive, USA77027, Houston, Texas,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société "KNOLLWOOD S.à r.l.", ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.133 a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, en date du 10 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1176 du 15 juin 2007;

II. Que le capital social de la société "KNOLLWOOD S.à r.l.", précitée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par deux cents cinquante (250) parts sociales de classe A et deux cents cinquante (250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq EURO (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

III. Que la comparante, prénommée, étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la Société "KNOLLWOOD S.à r.l.";

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société à Responsabilité Limitée “KNOLLWOOD S.à r.l.”, avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société “FRANCE EQUITY LP”, prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société “KNOLLWOOD S.à r.l.”, qu’en tant qu’associée unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l’associée unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d’éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l’heure actuelle, assumer irrévocablement l’obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société “KNOLLWOOD S.à r.l.” est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l’exercice de leur mandat à l’exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (€ 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l’a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d’une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2010. LAC/2010/54982. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163646/98.

(100189584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Christopher and Associated Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 56.243.

— CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 25 novembre 2010, le tribunal d’arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire dans son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions;

a déclaré closes les opérations de liquidation de:

- la société anonyme CHRISTOPHER AND ASSOCIATED HOLDING S.A., dont le siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, a été dénoncé en date du 17 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Me Sophie DEVOCELLE

Le liquidateur

Référence de publication: 2010163956/16.

(100189471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Lux-VT S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.563.

— LIQUIDATION

Par un jugement du 25 novembre 2010, le tribunal d’arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire dans son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions;

a déclaré closes les opérations de liquidation de:

- la société anonyme LUX VT S.A., dont le siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, a été dénoncé en date du 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme
Me Sophie DEVOCELLE
Le liquidateur

Référence de publication: 2010164010/16.

(100189472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

CEREP Grosvenor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.423.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 30 novembre 2010 que l'associé unique a décidé de:

- Accepter la démission de CEREP III S.à r.l. en tant que gérant unique de la Société avec effet au 30 novembre 2010;
- Nommer CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.83246 en tant que gérant unique de la Société avec effet au 30 novembre et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164099/17.

(100189730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Nupur Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.964.

Par la présente, la soussignée Banque Havilland S.A., Société Anonyme ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société anonyme Nupur Holding S.A., ayant son siège social 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010164019/12.

(100189197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Triborg Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 53.229.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 25 novembre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire dans son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions;

a déclaré closes les opérations de liquidation de:

- la société anonyme TRIBORG HOLDING S.A., dont le siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, a été dénoncé en date du 6 juin 2005.

Pour extrait conforme
Me Sophie DEVOCELLE
Le liquidateur

Référence de publication: 2010164077/16.

(100189474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.
